

**Arrêté du 30 mars 2016 portant agrément d'administrateurs judiciaires
et de mandataires judiciaires spécialement habilités à procéder à des contrôles occasionnels
au cours de l'année 2016**

NOR : JUSC1608387A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu le titre premier du livre VIII du code de commerce, notamment ses articles R. 814-42 et R. 814-44 ;
Vu la proposition du président du Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires
en date du 17 mars 2016,*

ARRÊTE

Article 1

Sont agréés pour procéder aux contrôles mentionnés au deuxième alinéa de l'article R. 814-42 du code de commerce, pour l'année 2016, les administrateurs judiciaires et les mandataires judiciaires mentionnés dans le tableau annexé au présent arrêté.

Article 2

La sous-directrice du droit économique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 30 mars 2016.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice
et par délégation,
La directrice des affaires civiles et du sceau,

Carole CHAMPALAUNE

Administrateurs judiciaires agréés pour procéder à des contrôles occasionnels au cours de l'année 2016	
NOM	PRENOM
CONTANT	Philippe
FOURQUIE	Luc
SUTY	Vincent
Mandataires judiciaires agréés pour procéder à des contrôles occasionnels au cours de l'année 2016	
NOM	PRENOM
BOUVET	Thierry
DESPRAT	François-Charles
MIQUEL	Dominique
THEETTEN	Jérôme